



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Mairie de SERAINCOURT

Département du Val d'Oise



2024/02-06 REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 20 FEVRIER 2024

Date de convocation : 15 février 2024

Date d'affichage: 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 15 février 2024 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents: Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme ENEE, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. DIGAIRE, Mme RAYSSEGUIER, M. BALLOT, Mme REUSSARD, M. SIMON, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir :

M. ARDITTI à Mme RAYSSEGUIER Mme SCHEMBRI à M. SCHWEIZER Mme LOZACH à Mme MAURICE

Ouverture du Conseil à 19h30

Mme le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Mme RAYSSEGUIER est élue secrétaire de séance.

REGLEMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2023 (RODP 2023)

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2023, selon le décret N° 2007-606 du 25 avril 2007 et de la délibération du conseil municipal du 21 décembre 2016, GRDF doit verser une redevance à la commune.

Base de calcul [(0.035 x L) + 100] x Coefficient

L : longueur exprimée en mètre de canalisations du domaine : 1266

Coefficient : coefficient de revalorisation : 1.39

Soit 201.00€ pour l'année 2023

Vote: approbation à l'unanimité

Le Maire

Anne-Marie MAURICE Mulaule